



Rapport du Comité de mission

COLISEE

Sommaire.

Colisée, entreprise à mission.	— 4
Notre mission.	— 6
Présentation du Comité de mission.	— 8
Principales réalisations de l'année 2024.	— 10
Objectif statutaire n°1.	— 12
Objectif statutaire n°2.	— 14
Objectif statutaire n°3.	— 16
Avis sur l'exécution des objectifs statutaires constitutifs de la mission.	— 18

Colisée, entreprise à mission.

Depuis 2021, Colisée est une entreprise à mission. Portée par sa raison d'être, «S'engager pour le mieux-vieillir, c'est faire grandir durablement notre société», elle a mis en place de nombreuses actions pour concrétiser ses engagements.

Dans le prolongement de cette démarche volontaire, la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) représente l'opportunité pour l'entreprise d'approfondir et de formaliser ses actions ciblant les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.



Notre parcours vers la durabilité.

Retour sur quatre années d'entreprise à mission.

2021 - 2022 Formaliser.

La première année en tant qu'entreprise à mission a permis une réflexion interne sur l'évolution du modèle de Colisée, la définition d'une raison d'être et d'objectifs statutaires, l'adhésion à la Communauté des entreprises à mission, ainsi que la composition du Comité de mission.

2022 - 2023 Lancer.

Avec l'aide de son Comité de mission, Colisée a validé ses objectifs statutaires, fixé les objectifs opérationnels pour 2025, et revu et complété les indicateurs clés. Ces avancées se sont concrétisées notamment dans la publication de résultats de contrôle d'autorités publiques, la validation des cibles CO₂-eq (scopes 1, 2 et 3) à 2030 par La Science-based Targets Initiative (SBTI) ou encore la publication d'un bilan carbone incluant le scope 3 (essentiellement sur achats réels).

2023 - 2024 Accélérer et concrétiser.

De nombreuses initiatives ont été mises en œuvre, notamment autour des sujets de nutrition, de l'application de la politique de non-contention physique ou de la mise en place de formations certifiantes ou diplômantes. Colisée a, par ailleurs, publié une version plus détaillée de son bilan carbone et s'est impliqué dans la décarbonation de son secteur – en contribuant notamment à des travaux menés par un collectif composé de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), du Shift Project et de l'École nationale supérieure de Sécurité sociale (EN3S).

2024 - 2025 Se challenger pour se transformer.

Outre le déploiement du Projet Coliséen «Être Soi. Pleinement», l'année a été marquée par l'introduction d'un objectif relatif aux énergies renouvelables, ainsi que par le bilan de la progression des objectifs pris en 2021. Plusieurs d'entre eux ont été revus pour mieux prendre en compte les exigences et contraintes conjoncturelles au sein de Colisée. Ces évolutions ont été opérées avec pour ambition de soutenir l'implication des équipes et de maintenir une dynamique de progression. Parmi les défis prioritaires pour Colisée et l'ensemble du secteur : les objectifs liés à l'emploi et à l'attractivité des métiers du grand âge. L'année 2024 a été marquée en octobre par l'arrivée d'un nouveau Président à la tête de Colisée pour mieux conjuguer mission et performance, et remettre l'accompagnement et le soin au cœur de notre mission.

Notre mission.

S'engager
pour le mieux-vieillir,
c'est faire grandir
durablement notre société.



3 objectifs statutaires

Améliorer la qualité de vie de nos équipes, revaloriser les métiers du grand âge.

Fédérer une communauté d'échanges, faire progresser la qualité de vie des seniors.

Réduire l'impact de nos activités, protéger notre qualité de vie sur la planète.

18 engagements

- Innover et partager pour le mieux-vieillir, faire évoluer le regard sur le grand âge et la fin de vie
- Donner toute leur place aux proches et aux acteurs du territoire
- Valoriser les singularités des personnes, avec leur personnalité et leur histoire
- Développer un accompagnement spécifique des personnes atteintes de maladies neurodégénératives
- Proposer des solutions d'accueil favorisant l'inclusion sociale
- Partager partout la qualité de service conforme au standard Colisée

- Œuvrer pour la promotion des métiers du grand âge et la formation des professionnels
- Renforcer une culture managériale responsabilisante et bienveillante
- S'améliorer continuellement en étant à l'écoute, y compris à travers le dialogue social
- Garantir bien-être, santé et sécurité au travail
- Garantir l'équité des rémunérations et avantages
- Promouvoir la diversité et l'inclusion

- Adapter nos solutions aux enjeux des transitions démographique et environnementale
- Déployer notre stratégie bas carbone, alignée avec l'Accord de Paris
- Mettre en œuvre une démarche achats et des relations fournisseurs responsables
- Proposer une alimentation de qualité et durable, en privilégiant les circuits locaux
- Promouvoir la protection de la biodiversité
- Réduire nos consommations en eau

Présentation du Comité de mission.

Le Comité de mission suit la mise en œuvre de la mission de Colisée, ainsi que les progrès dans la réalisation de ses objectifs statutaires et opérationnels. Il évalue notamment la pertinence des indicateurs définis et des actions associées. Il émet également des avis consultatifs et formule des propositions dans une démarche d'amélioration continue.

L'instance est composée de personnalités internes et externes venues des secteurs économique et financier, du grand âge ou de la durabilité qui, par leurs parcours et leurs expériences, contribuent à la réflexion sur les engagements de Colisée et nourrissent son action. En outre, le Comité de mission soumet à la gouvernance de Colisée les avis, suggestions et autres recommandations qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Sa composition est renouvelée en 2025, à la fin du mandat de trois ans des membres actuels.

Présidente du Comité de mission.

Sarah Chouraqui
Directrice de Wings of the Ocean

Jean-Alain Margarit
Consultant indépendant, ancien président du Synerpa

Jacques Bailet
Ancien président du réseau des Banques Alimentaires

Estelle Prot
Consultante indépendante RH et ESG, ancienne directrice RH et ESG chez Colisée

Joaquim Borrás Ferré
Président de la Fondation Edad&Vida, ancien Membre indépendant du Comité de surveillance de Colisée, ancien président exécutif d'ISS Facility Services Iberia

Carole Renucci
Fondatrice et présidente de Podcasters Media, ancienne directrice du magazine Notre Temps

Anne-Charlotte Cambresier
Directrice de maison médicalisée chez Armonea (Colisée en Belgique), physiothérapeute

Jean-Sylvain Ruggiu
Directeur de la responsabilité sociale et environnementale, pôle banque de proximité et assurances, Groupe BPCE

Maxime Holder
Président du Comité de surveillance de Vitamine T, président du groupe Paul

Membres participant aux séances du Comité de mission, sans voix délibérative.

Arnaud Marion
Président de Colisée, Directeur Général de Colisée France

Claire Mousset
Directrice de l'Impact de Colisée

Vincent Klotz
Directeur des activités médicales de Colisée

Manager de la mission.

Léonora de Mourzitch
Directrice Mission & ESG de Colisée

Depuis 2023, le Comité est animé par un Manager de la mission. Ses rôles sont notamment le suivi des travaux du Comité, le pilotage interne de la mission et sa diffusion dans l'entreprise. Le Manager embarque aussi les parties prenantes externes, notamment par sa contribution à la Communauté des entreprises à mission.

Un nouveau Comité en 2025.

Après trois années de mandat, le Comité de mission est entièrement renouvelé.

Quatre personnalités externes venant de secteurs d'activités différents viennent apporter leurs expertises et visions.

Trois collaborateurs de Colisée, choisis par leurs pairs dans chaque filiale du groupe, sont également membres.

Certains membres de la Direction de Colisée continueront de participer sans voix délibérative.

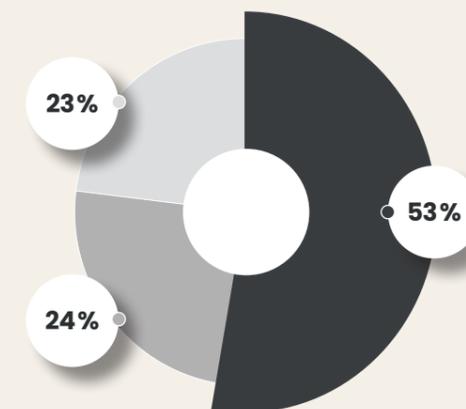
Un organisme tiers indépendant pour évaluer la mission.

Dans le respect du cadre fixé par la loi Pacte, les activités de Colisée sont évaluées et leur progression mesurée sous le contrôle du Comité de mission et de l'organisme tiers indépendant (OTI) mandaté. Ce dernier formule un avis sur le bien-fondé de la mission et son exécution, qui est joint au rapport du Comité. Colisée a désigné RSE France (Groupe Apave) en tant qu'OTI.

Moyens de la mission.

Plus de quatre mois d'équivalent temps plein ont été consacrés aux réunions, aux échanges intermédiaires et au rapport par les membres du Comité de mission, ainsi qu'à la préparation des séances et à la coordination des travaux du Comité par l'équipe Impact et ESG de Colisée.

Dans ce cadre, un investissement de près de 350 000 € HT a été dédié au management de la mission dans son ensemble.



- Communication
- Analyse de données
- Gestion opérationnelle et écosystème

Principales réalisations de l'année 2024.

Quelques jalons sur le suivi de notre mission.

- Déploiement du Projet Coliséen «Être Soi. Pleinement.», salué par les membres du Comité de mission.
- Définition et validation d'une cible sur la part d'énergie renouvelable.
- Mise en œuvre d'un projet avec l'association de personnes âgées OLD'UP sur la convivialité lors des temps de repas.
- Dialogue avec les parties prenantes et préparation de la conformité à la directive CSRD.
- Revue de la méthodologie de l'indicateur sur la non-prise de médicaments psychoactifs et de la cible associée.
- Retours d'expérience de la part du terrain, avec mise en lumière des évolutions et challenges dans le déploiement de la mission de Colisée.
- Revue à la baisse des ambitions sur le *turnover* des équipes, l'absentéisme et l'accidentologie.
- Mise en place du «Poster Mission», pour communiquer dans tous les établissements Colisée sur la mission, en illustrant celle-ci avec des initiatives et résultats concrets.
- Déploiement d'un plan d'action spécifique chez Colisée France afin de contribuer à ces objectifs.
- Réflexions sur le renouvellement du Comité de mission et préparation du nouveau mandat.
- Harmonisation de l'indicateur sur l'alimentation responsable afin de valoriser l'approvisionnement national.

Une approche «terrain» de la mission.

Il y a plus de trois ans, le Comité de mission de Colisée tenait sa première réunion. À l'échelle d'une entreprise et de l'ampleur des projets mis en œuvre, il s'agit d'un temps relativement court, mais déjà suffisant pour initier de nombreux changements et dresser le bilan des actions mises en place.

Le Projet Coliséen, incarné par le principe «Être Soi. Pleinement», a été une initiative transformatrice pour la culture de l'entreprise, et notamment pour embarquer les équipes de terrain, au contact direct des résidents. Colisée a posé des objectifs clairs, et le chemin parcouru peut déjà être apprécié.

Le Comité de mission a pu suivre l'évolution de Colisée, ses changements structurants et l'adaptabilité dont l'entreprise et les équipes ont fait preuve dans un environnement particulièrement challengeant. Au fil des années, le Comité de mission a pu accompagner Colisée dans une réflexion sur certaines cibles et méthodologies. Notre volonté commune a toujours été, d'une part, de refléter au mieux la réalité du terrain et les avancements opérationnels et, d'autre part, de maintenir un élan positif. Certaines des cibles fixées en 2021 étaient très élevées et ont été impactées par les contextes économique, réputationnel et sociétal. En tant que Comité de mission, nous nous sommes toujours efforcés d'être à la fois ambitieux et réalistes. C'est en analysant des problématiques concrètes et opérationnelles très connectées au terrain que le Comité de mission peut recommander des orientations stratégiques ou des actions spécifiques pertinentes pour que l'entreprise puisse mener à bien une transformation durable.

Aujourd'hui, les entreprises font face à un défi majeur : concilier performance économique et résultats extra-financiers, tout en faisant progresser leur mission.



Sarah Chouraqui

Présidente du Comité de mission de Colisée.

Le nouveau cadre réglementaire fixé par l'Union européenne avec l'entrée en vigueur progressive de la CSRD est à la fois un facteur de complexité et un encouragement à repenser nos méthodologies et nos progrès. Plus que jamais les entreprises doivent interroger le lien entre impact et performance.

Il est essentiel qu'une telle instance ne soit pas déconnectée des gouvernances financières, notamment du Comité de Surveillance.

Ensuite, c'est au Comité de mission mais aussi aux forces vives au sein de Colisée de continuer à se mobiliser pour jouer dans le cadre exigeant dont l'entreprise s'est doté.

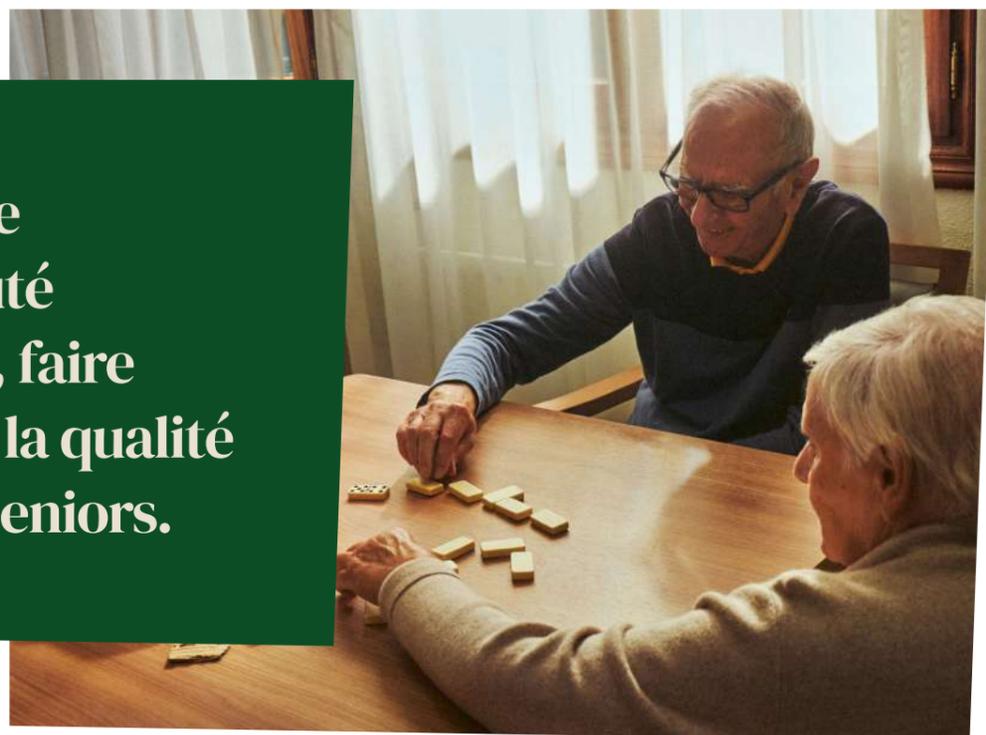
En accord avec le Comité de mission, Colisée fait le choix et accepte la recommandation de faire moins mais mieux, pour ne pas baisser le niveau d'ambition sur certains enjeux clés et prioritaires.

Ainsi, nous concentrons les efforts collectifs sur ce qui fait la différence et permet de maintenir le cap. L'enjeu – celui du bien-vieillir – est essentiel. Nous devons tout mettre en œuvre pour répondre de manière concrète à cette responsabilité sociétale.

2025 marquera ainsi la fin d'un cycle pour les indicateurs dont les échéances arrivent à terme, mais aussi pour le Comité de mission, qui est renouvelé. De nouvelles personnes, de nouveaux profils et des expertises diverses vont s'emparer des sujets du grand âge et de la responsabilité de Colisée, dans un contexte très différent du mandat du premier Comité de mission. Nous savons que nous pouvons compter sur leur engagement et leur expérience pour ouvrir ce deuxième chapitre de la mission de Colisée.

Objectif statutaire n°1.

Fédérer une communauté d'échanges, faire progresser la qualité de vie des seniors.



En 2024

- Un travail important a été mené sur la nutrition, notamment via le déploiement généralisé de l'évaluation MNA® (Mini Nutritional Assessment) qui mobilise les compétences de différents membres d'un établissement.
- Nous avons continué de progresser en matière de non-contention physique.
- Le Comité de mission a validé la non-pertinence d'un objectif en matière de chutes.

Une nouvelle méthodologie a été appliquée pour la prescription de médicaments psychoactifs, avec le soutien du Comité.

L'objectif est désormais de réduire les trois classes de médicaments qui peuvent entraîner une altération de la cognition (hors antidépresseurs). Cet effort est associé à un nouvel objectif de 60% de résidents ne prenant pas de médicaments psychoactifs d'ici à fin 2025. Colisée n'étant pas prescripteur, l'atteinte de cet objectif passera par un effort d'accompagnement et de sensibilisation.

► **Le Comité de mission valide l'atteinte de cet objectif statutaire.**

Périmètre : ensemble des filiales européennes, uniquement les maisons médicalisées

	Résultats 2023	Résultats 2024	Objectifs 2025
Nombre d'avis clients et proches collectés et vérifiés¹	56 387	49 270	Maintien d'un volume représentatif
Net Promoter Score des clients et proches¹	49	48	55
Part des résidents hospitalisés	5,3%	5,5%	< 5%
Part des résidents ne prenant pas de médicaments psychoactifs	39% ²	33% ²	60% ³
Part des résidents disposant d'un plan d'accompagnement personnalisé actualisé	85%	90%	100%
Part des résidents sans contention physique	82%	84%	> 95%
Part des résidents avec un Mini Nutritional Assessment (MNA®) actualisé	80,2%	88%	80%
Part des résidents chuteurs	14,6%	16%	N/A
Part des chutes avec hospitalisation	4,8%	3%	N/A



Il y a eu une réelle progression entre la première, deuxième puis troisième année du Comité de mission en termes d'actions. Notamment, le travail engagé sur la nutrition, et le pas de côté effectué sur le projet de la convivialité sur le temps du repas, en partenariat avec l'association OLD'UP.

Carole Renucci,
Fondatrice et présidente de Podcasters Media, ancienne directrice du magazine *Notre Temps*.



En trois ans, le Comité de mission a appris à trouver ses marques, période durant laquelle le secteur a énormément évolué. Un des défis est d'être capable d'avoir une vision globale de la performance de l'entreprise, où la mission peut perdurer y compris dans les périodes de difficultés économiques.

Jacques Bailet,
Ancien président du réseau des Banques Alimentaires.



Chaque collaborateur, parfois même sans s'en rendre compte, participe à la mission grâce à nos indicateurs qui sont très opérationnels, comme le MNA®. Notre progression ne pourra résulter que d'un travail collectif.

Anne-Charlotte Cambresier,
Directrice de maison médicalisée chez Armonea (Colisée en Belgique), physiothérapeute.



Dans un contexte où le secteur reste très observé par toutes les parties prenantes, l'évolution de l'accompagnement est primordiale. Colisée continue de progresser sur le développement constant d'une approche centrée sur la personne, notamment sur la non-contention physique, indicateur qui s'est bien amélioré en 2024.

Jean-Alain Margarit,
Consultant indépendant, ancien président du Synerpa.

¹ Périmètre : ensemble des filiales européennes et des activités, hors services à domicile.

² Quatre classes thérapeutiques.

³ Trois classes sans les antidépresseurs.

Objectif statutaire n°2.

Améliorer la qualité de vie de nos équipes, revaloriser les métiers du grand âge.



Le Comité de mission avait observé en 2023 que certains indicateurs opérationnels se situaient en deçà de la trajectoire vers les objectifs fixés.

Les objectifs définis en matière de ressources humaines n'avaient jamais été revus, en dépit de trois événements clés ayant eu un impact significatif sur le marché de l'emploi et le secteur du grand âge :

- la Covid-19, dès 2020, dont les répercussions n'étaient pas encore anticipables avant 2021;
- la crise réputationnelle et médiatique qui a affecté le secteur en 2022;
- l'inflation et ses conséquences, à partir de 2023.

Le Comité de mission a validé la révision à la baisse des ambitions pour trois indicateurs (l'accidentologie, l'absentéisme et le *turnover*) tout en maintenant un haut niveau d'exigence afin de soutenir la politique ambitieuse mise en œuvre par Colisée. Le Comité a noté que de nombreuses initiatives sont déployées et

que des résultats encourageants peuvent déjà être constatés, en particulier sur les indicateurs d'accidentologie et sur le NPS des collaborateurs.

Colisée a par ailleurs engagé des moyens en 2025 pour faire de la diminution de l'absentéisme en France une priorité.

Enfin, sur la part des formations certifiantes et diplômantes, le Comité de mission a bien noté les prévisions de Colisée à environ 10% pour 2025, mais n'a pas modifié la cible à atteindre. La mesure des formations, plus généralement, pourra être redéfinie par le Comité de mission renouvelé.

Le Comité de mission est dans l'incapacité d'exprimer un haut niveau de confiance sur l'atteinte des objectifs de certains indicateurs en 2025, notamment sur le *turnover*. Il confirme cependant les efforts de Colisée pour y parvenir et soutient l'ambition de l'entreprise.

> En conséquence, le Comité valide l'atteinte de cet objectif statutaire.

Périmètre : ensemble des filiales européennes et des activités, hors services à domicile

	Résultats 2023	Résultats 2024	Objectifs 2025
Net Promoter Score des collaborateurs	-1	3	10
Net Promoter Score des directeurs d'établissement	43	52	50
Taux de turnover	19,9%	21,4%	19%
Taux d'absentéisme	11,7%	12,2%	10%
Taux de fréquence des accidents du travail	36	29	28
Taux de gravité des accidents du travail	1,7	0,9	<1,5
Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes	93	94	>92
Part des collaborateurs ayant suivi une formation certifiante ou diplômante	13,7%	10,8%	>14%



Nous avons ressenti durant cette année 2024 une appropriation plus forte de la mission en interne, notamment grâce au Projet Coliséen et aux communications déployées dans les établissements pour faire de la pédagogie à tous les niveaux. Un axe de développement futur pourrait être l'impact de Colisée pour améliorer l'insertion professionnelle.

Maxime Holder,

Président du Comité de surveillance de Vitamine T, président du groupe Paul.



La formation des Directeurs d'Établissement est une question clé, que ce soit sur les sujets financiers, juridiques, de ressources humaines et même de marketing ! Elle leur permet d'encore mieux exercer ce rôle complexe aux nombreuses responsabilités.

Joaquim Borrás Ferré,

Président de la Fondation Edad&Vida, ancien membre indépendant du Comité de surveillance de Colisée, ancien président exécutif d'ISS Facility Services Iberia.



De nombreuses actions sur cet objectif statutaire sont développées. Suivre le NPS des collaborateurs au même titre que le NPS des clients est très innovant, c'est un gage de transparence de Colisée.

Estelle Prot,

Consultante indépendante RH et ESG, ancienne directrice RH et ESG chez Colisée.

Objectif statutaire n° 3.

Réduire l'impact de nos activités, protéger notre qualité de vie sur la planète.



S'appuyant sur un bilan carbone rigoureux, Colisée a mis en place des actions qui ont permis d'avancer sur les différents indicateurs publiés en 2024.

- Les tendances sont positives sur la consommation d'eau et sur l'énergie. Le Comité de mission a validé une cible cohérente pour le pourcentage d'énergie renouvelable en 2025.
- L'indicateur concernant l'alimentation responsable était le seul à ne pas progresser. Après analyse, le Comité a constaté qu'il était nécessaire, dans les différents pays d'opération de Colisée, d'harmoniser le concept d'« alimentation locale ». En effet, en Belgique, Espagne et Italie, « locale » est entendu comme nationale, alors qu'en France, le périmètre attaché à ce terme est fixé à un rayon inférieur à 150 km. Le choix a été fait d'harmoniser l'indicateur à la dimension nationale afin de valoriser le travail effectué en interne et avec les parties prenantes. Le Comité a validé cette décision.

- Par ailleurs, le Comité alerte sur la multiplication des indicateurs et propose de faire des choix raisonnés permettant d'optimiser les efforts sur les projets existants. L'indicateur « hyperlocal », qui n'avait pas pu être défini, est ainsi abandonné, considérant notamment son faible impact sur l'empreinte carbone. Le Comité de mission a recommandé de ne pas créer de nouvel indicateur en 2024. Pour la suite, il a conseillé de lier les indicateurs de cet objectif statutaire et les indicateurs de performance économique de Colisée afin de faire des choix cohérents sur le plan opérationnel.

› En conséquence, le Comité de mission valide l'atteinte de cet objectif statutaire.

Périmètre : ensemble des filiales européennes et des activités, hors services à domicile

	Résultats 2023	Résultats 2024	Objectifs 2025
Émissions de CO ₂ -eq ¹	185 kt CO ₂ -eq	174 kt CO ₂ -eq	Réduction en lien avec la cible 2030 validée par la SBTi
Part de l'électricité renouvelable dans la consommation totale d'électricité	89 %	96 %	100 %
Part de l'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie ²	54 %	59 %	60 %
Consommation d'énergie par résident	8,1 MWH par résident	8,1 MWH par résident	Baisse
Consommation d'eau par résident	62 m ³ par résident	60 m ³ par résident	Baisse
Part de l'alimentation responsable dans la restauration	62 %	65 %	70 %



Changer les habitudes de consommation alimentaire est essentiel, puisque c'est le premier poste d'émissions de Colisée. À noter également que les investissements dans l'énergie renouvelable et l'électricité renouvelable sont de nouvelles preuves de l'engagement de l'entreprise.

Estelle Prot,

Consultante indépendante RH et ESG, ancienne directrice RH et ESG chez Colisée.



Le fait d'être une entreprise à mission apporte ce « supplément d'âme » nécessaire pour progresser et se différencier, et le professionnalisme dont fait preuve Colisée sur les sujets environnementaux a permis de nombreux apports méthodologiques. L'entreprise est aujourd'hui prête à aborder les exigences de la directive CSRD.

Jean-Sylvain Ruggiu,

Directeur de la responsabilité sociétale et environnementale, pôle banque de proximité et assurances, Groupe BPCE.

¹ Le CO₂-eq (équivalent CO₂) est une unité standardisée qui convertit l'impact de tous les gaz à effet de serre en leur équivalent en dioxyde de carbone pour faciliter leur comparaison.

² La part d'énergie renouvelable de Colisée ne prend pas en compte la part de renouvelable du mix énergétique national (en prenant en compte le mix énergétique national, nous atteignons 60% en 2024).

Avis sur l'exécution des objectifs statutaires constitutifs de la mission.

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société Colisée Group (ci-après «la société»), nous vous présentons notre avis motivé sur les informations liées à l'exécution des objectifs statutaires constitutifs de la mission (ci-après «les objectifs») que la société s'est fixé sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, et relatives à la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, telles que présentées notamment dans le rapport du Comité de mission joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.210-10 du Code de commerce. Ces informations constituent la «Déclaration».

RSE France a la qualité d'organisme tiers indépendant (OTI) accrédité par le Cofrac sous le n° 3-1904 (portée disponible sur www.cofrac.fr).

Conclusions

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie «Nature et étendue des travaux», et des éléments que nous avons collectés, nous formulons les conclusions suivantes.

Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le lien entre la raison d'être inscrite dans ses statuts et l'activité de la société;
- le lien entre les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts et l'activité de la société;
- le suivi de l'exécution de la mission par le Comité de mission;
- les conclusions favorables du Comité de mission sur la pertinence des objectifs;
- la possibilité de vérifier l'exécution des objectifs.

Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour l'objectif «Fédérer une communauté d'échanges, faire progresser la qualité de vie des seniors», retenu en application du 2^o de l'article L.210-10 et inscrit dans ses statuts;

- le fait que la société ait atteint les résultats définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour l'objectif «Fédérer une communauté d'échanges, faire progresser la qualité de vie des seniors», retenu en application du 2^o de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts.

Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour l'objectif «Réduire l'impact de nos activités, protéger notre qualité de vie sur la planète», retenu en application du 2^o de l'article L.210-10 et inscrit dans ses statuts;
- le fait que la société ait atteint les résultats définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour l'objectif «Réduire l'impact de nos activités, protéger notre qualité de vie sur la planète», retenu en application du 2^o de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts.

Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour l'objectif «Améliorer la qualité de vie de nos équipes, revaloriser les métiers du grand âge», retenu en application du 2^o de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts;
- le fait que la société ait atteint les résultats définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour l'objectif «Améliorer la qualité de vie de nos équipes, revaloriser les métiers du grand âge» retenu en application du 2^o de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts.

Par conséquent,

La société respecte les trois objectifs «Fédérer une communauté d'échanges, faire progresser la qualité de vie des seniors», «Améliorer la qualité de vie de nos équipes, revaloriser les métiers du grand âge», et «Réduire l'impact de nos activités, protéger notre qualité de vie sur la planète» – qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Accréditation n° 3-1904

Portée disponible sur www.cofrac.fr

Réf : COLISEE SM 2024

Commentaires

Sans remettre en cause les conclusions exprimées ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants.

Le degré de maturité atteint par la société depuis l'adoption de la qualité de société à mission lui a permis d'ouvrir un vaste chantier sur son identité, sa promesse et sa signature. Il a donné naissance en 2024 au Projet Coliséen dont le déploiement se poursuivra sur les prochains exercices. La société renforce ainsi la singularité de sa mission et accélère sa transformation vers un modèle économique fondé sur la notion d'impact positif. La société entend aussi faire évoluer certaines de ses pratiques afin de mieux articuler les objectifs de la mission et les impératifs d'une saine gestion.

Responsabilité de la société

Il appartient à la société :

- de constituer un Comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport, en application des dispositions de l'article L.210-10 du Code de commerce;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer un référentiel de collecte des informations;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du Comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs conformément au référentiel et mises à disposition du Comité de mission.

Il appartient au Comité de mission de la société d'établir son(s) rapport(s) (ci-après le(s) «Rapport(s)») en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs transmises par la société et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune. Ce(s) rapport(s) est(sont) joint(s) au rapport de gestion.

Dispositions réglementaires et textes applicables

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du Code de commerce, aux exigences de la norme ISO 17029, au programme de vérification d'une société à mission en vigueur élaboré par RSE France et au guide méthodologique de vérification des sociétés à mission élaboré par la Communauté des entreprises à mission.

Indépendance et système de management de la qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, par notre code de déontologie ainsi que par les dispositions prévues dans la norme ISO 17029. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de management de la qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les textes légaux et réglementaires applicables et la norme ISO 17029.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Conformément au décret n° 2020-1 du 2 janvier 2020 et à l'arrêté du 29 mai 2021, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur l'exécution par la société des objectifs sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 27 mai 2021 déterminant les modalités selon lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et à notre programme de vérification de l'exécution des objectifs d'une société à mission.

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs que la société se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance de l'activité de la société sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être, de ses objectifs ainsi que de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur, d'une part, la cohérence des objectifs retenus en application du 2° de l'article L.210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de la société précisée dans les statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux; d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Nous avons vérifié que les objectifs couvrent le périmètre concerné par la qualité de société à mission, à savoir l'ensemble des entités incluses dans ce périmètre [le cas échéant : avec les limites précisées dans le rapport].

Nous avons vérifié l'existence d'objectifs opérationnels ou d'indicateurs clés de suivi ou de mesure des résultats atteints par la société pour chaque objectif statutaire.

Nous avons apprécié l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes et externes concernées par l'activité de la société.

Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des résultats mentionnés dans le rapport.

Nous avons pris connaissance des documents établis par la société pour rendre compte de ses engagements au titre de sa qualité de société à mission, notamment le rapport et les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de leur suivi.

Nous nous sommes enquis de l'appréciation par le Comité de mission de l'exécution des objectifs et avons revu l'analyse présentée dans le rapport et les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs.

Nous nous sommes enquis, notamment auprès de la direction générale, des moyens techniques, financiers et humains mobilisés pour l'exécution des objectifs et avons apprécié l'adéquation de ces moyens.

Nous avons apprécié le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible.

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la société et apprécié le processus de collecte des données mobilisées pour renseigner les objectifs opérationnels ou indicateurs clés de suivi ou de mesure des résultats atteints.

Nous avons mis en œuvre, sur les objectifs opérationnels ou indicateurs clés de suivi ou de mesure des résultats atteints :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leur évolution ;
- des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices (Colisée Espagne) auxquelles sont rattachés 23% de la masse salariale, 22% du nombre total de lits et 21% des émissions GES du Groupe.

Ces diligences nous permettent de formuler un avis portant sur la vérification de la déclaration. La vérification porte sur la véracité des informations historiques dont l'occurrence est antérieure à la déclaration, notamment des résultats déjà atteints. Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler cet avis avec une conclusion d'assurance modérée.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative ne peut être totalement éliminé.

Nous avons examiné les informations fournies par la société dont l'occurrence est postérieure à la déclaration (trajectoires, objectifs prospectifs, extrapolations et hypothèses déclarés par la société). Ces diligences ont permis d'apprécier la plausibilité de ces informations.

Moyens et ressources

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de l'exécution des objectifs, représentant notamment le Comité de mission, le conseil d'administration et les directions générales, administration et finances, gestion des risques, qualité et conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats. La mission a été effectuée entre janvier et février 2025. Nous estimons que nos travaux fournissent une base suffisante à la conclusion exprimée ci-après.

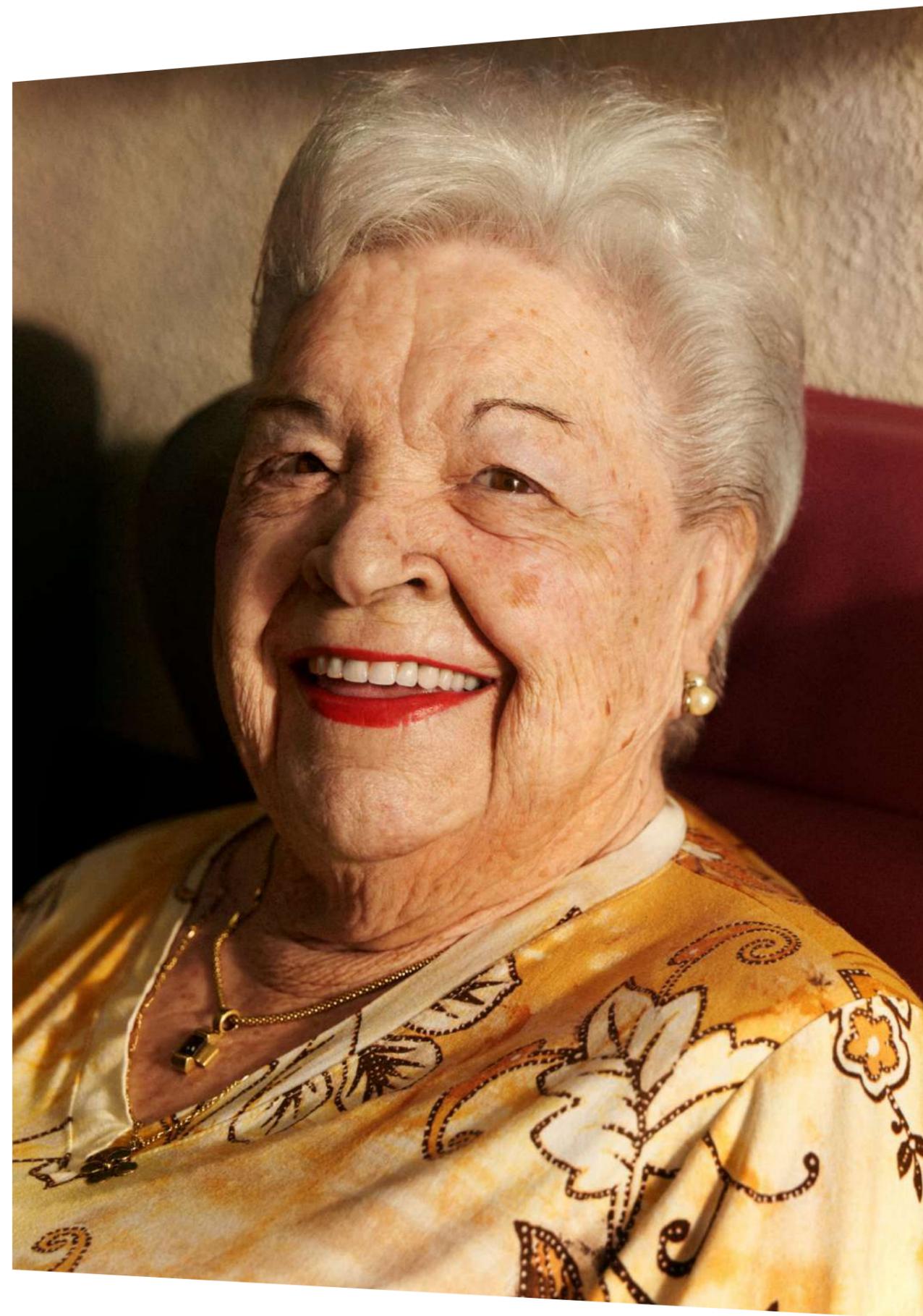
Paris, le 21 février 2025

RSE France

Gérard SCHOUN

Patrice LABROUSSE





COLISEE

Conception éditoriale et graphique :
The Editorialist

colisee-group.com



colisee.fr/contact/



[linkedin.com/company/colisee/](https://www.linkedin.com/company/colisee/)